



## CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES NORMANDIE INSTRUCTIONS 2018

Cet appel à projet est mené sous l'autorité de la Préfète de région, dans le cadre d'une procédure de concertation régionale avec les services déconcentrés des ministères partenaires (DRDJSCS, DREAL, DRAC), la Fondation du Patrimoine de Normandie, les Caisses d'Allocations Familiales de l'Eure et de Seine-Maritime.

La gestion administrative de ce dispositif est confiée à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie.

**A ce titre la DRDJSCS, en tant que pilote du dispositif, reçoit copie de tous les dossiers de demandes de subvention.**

Grâce à ce partenariat, le dispositif « Chantier de Jeunes Bénévoles » permet à des jeunes, à travers la réalisation collective d'une activité utile, un apprentissage de la vie de groupe, de la relation à autrui et du respect de chacun au sein de ce groupe.

Il favorise une rencontre interculturelle, voire internationale, dans laquelle se trouvent impliquées des personnes d'origine sociale, culturelle et géographique différentes. Il est donc un outil pour la cohésion sociale et renforce le sentiment de solidarité.

Le Chantier de Jeunes Bénévoles peut concerner des domaines aussi divers que le patrimoine architectural, l'environnement, la réhabilitation d'habitats ou de petits équipements socio-éducatifs, sportifs ou sociaux, pour les restaurer, les aménager et les mettre en valeur. A ce titre, il contribue au développement local des territoires.

Il s'adresse particulièrement à des jeunes adolescents ou adultes volontaires, bénévoles, français ou étrangers, motivés par le travail et l'intérêt culturel des activités offertes, et ce dès l'âge de 14 ans.

Largement ouverts à tous les jeunes, y compris ceux relevant de dispositifs de prévention, d'éducation spécialisée ou inscrits dans des dispositifs d'insertion, les chantiers promeuvent la mixité de tous les publics. **Les jeunes participants ne reçoivent aucun salaire, ni aucune rémunération. Toutefois, il leur est offert gîte et couvert contre une participation financière modique.**

Le Chantier de Jeunes Bénévoles relève d'une démarche d'éducation populaire. Parce qu'il est ouvert à un large public, il constitue un moment fort d'intégration sociale. C'est une action où la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté trouvent une expression concrète. Il est donc important d'identifier les caractéristiques du Chantier de Jeunes Bénévoles qui fondent sa spécificité et le distinguent d'autres actions éducatives.

**Nous attirons votre attention sur le fait que les délais de retour des demandes de subventions seront impératifs. Aucun dossier de demande de subvention arrivant à la DRDJSCS de Normandie après le 2 mars 2018 ne sera instruit**

**Faisant foi en cas d'envoi :**

- \* Par courrier : le cachet de la poste**
- \* Par courrier électronique : Un accusé réception**

**Nos priorités 2018 :** une attention particulière sera donnée aux chantiers qui :

- \* Offriront une *grande qualité* concernant *l'encadrement pédagogique et technique*.**
- \* Offriront un *séjour avec hébergement*, qui permet véritablement une expérience originale et forte de la vie collective.**
- \* Permettront de développer des activités d'animation de qualité autour du chantier (activités sportives et culturelles favorisant la découverte du milieu)**
- \* Accueilleront des *jeunes d'horizons variés et particulièrement les jeunes ayant moins d'opportunités (jeunes issus de quartiers prioritaires ou de milieu rural ; jeunes en situation précaire ou connaissant des difficultés d'insertion ; public handicapé)*.**
- \* Permettront aux jeunes de découvrir des savoir-faire, développer des compétences nouvelles.**
- \* Demanderont une participation financière minimale aux familles des jeunes accueillis.**
- \* les projets faisant preuve d'innovations**

Les membres de la commission privilégieront les demandes partenariales portées par des centres sociaux et conjointement avec des associations de défense du patrimoine et qui favoriseront la participation des publics éloignés de la culture

## Démarche

### **Démarche volontaire et bénévole des participants**

Le chantier permet l'apprentissage de la citoyenneté par la prise de responsabilité dans les tâches collectives (travail, loisirs, repas...). Il donne la possibilité de découvrir des activités manuelles, des techniques et savoir-faire que chacun peut se réapproprier dans sa vie personnelle et professionnelle.

Le chantier est ouvert sur la vie d'un quartier, d'un village ou d'une ville en lien avec l'environnement local. C'est le temps fort d'un projet associatif. Il permet la restauration d'un site, l'aménagement d'un cadre de vie, la revalorisation d'un lieu et sa réutilisation par ses habitants dans le cadre du développement local.

En règle générale, par son caractère international, le chantier est un lieu privilégié en matière d'échanges interculturels. Les loisirs et les discussions partagées, la concrétisation d'un travail fait en commun sont autant d'opportunités d'appréhender l'«Autre», de mettre à mal certaines représentations mutuelles, bien souvent erronées, et de dépasser son «ethnocentrisme». Les différences culturelles sont alors source d'enrichissement personnel, de cohésion et d'émulation collective, participant ainsi au rapprochement des peuples et cultures.

Les **participants ne sont pas rémunérés**. Ils ont un statut bénévole. Le chantier constitue en effet une forme d'engagement à court terme qui pose un acte de bénévolat. Les volontaires peuvent trouver des prolongements dans d'autres types d'actions : Service Civique ([www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)) et Service Volontaire Européen ([www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr))...

### **Le public concerné**

Le chantier de jeunes bénévoles est un lieu d'échanges privilégiés entre des jeunes, adolescents ou adultes, d'horizons variés, français et étrangers, issus de milieu rural ou urbain et d'origines sociales et culturelles différentes. **C'est cette diversité qui en fait la richesse et qui doit être recherchée**. Il convient d'être attentif à ce que ce brassage de publics diversifiés soit effectivement réalisé dans toute la mesure du possible, de manière à éviter le cloisonnement social des participants.

Cette démarche doit, par ailleurs, rester ouverte aux jeunes, adolescents ou adultes, inscrits dans les dispositifs d'insertion dans la mesure où ils adhèrent librement au projet. **Il conviendra donc de veiller à l'équilibre des différents groupes constitutifs de chaque chantier afin de promouvoir la mixité sociale et la mobilité internationale.**

## Caractéristiques

### ***La dimension collective du projet et la qualité d'une réalisation***

Le Chantier de Jeunes Bénévoles est un séjour collectif avec en général un hébergement et avec la participation volontaire à l'ensemble des activités quotidiennes, selon les capacités et les compétences de chacun. Il doit nécessairement être mis en œuvre autour d'un **projet pédagogique** comportant à la fois une **dimension éducative et technique**.

La qualité de réalisation sera recherchée sous deux aspects :

- × **Éducative** : les activités d'animation auront toujours comme objectif la formation des individus, la recherche d'une acquisition d'autonomie et ne pourront en aucun cas être réduites à des activités de « consommation ». La qualité du projet pédagogique sera favorisée par la démarche éducative, les préparations avant le chantier, les formations d'animateurs et l'encadrement pendant le chantier.
- × **Technique** : quel que soit le support du chantier, la qualité du travail réalisé sera toujours un objectif prioritaire. Il sera néanmoins tenu compte de l'âge et des capacités des jeunes pour le niveau de technicité qui sera attendu d'eux, sachant que le support technique doit être utilisé comme un outil pédagogique. A cet égard, la charte, que vous trouverez ci-joint, vous permettra d'appréhender la manière dont les temps de travail doivent être organisés.

***Les associations organisatrices de chantiers sont assujetties au respect des règles et normes de sécurité, particulièrement dans les chantiers de rénovation de bâtiments. Elles devront donc prévoir le renforcement de l'information des bénévoles sur les consignes de sécurité, les conditions d'assurance, et assurer la formation de l'encadrement. Elles devront également se renseigner sur les normes de sécurité à mettre en place sur un chantier (utilisation de garde-corps, casques, équipements spécifiques, etc.).***

Afin d'atteindre cette qualité pédagogique de réalisation, tant éducative que technique, **un chantier de jeunes bénévoles ne peut se dérouler que sur une durée significative (cinq jours consécutifs minimum) avec ou sans hébergement**. La durée moyenne quotidienne de l'activité doit tenir compte des conditions climatiques, de l'âge des participants, et d'autres données propres à chacun des chantiers. La répartition entre activités techniques et autres pratiques culturelles ne peut ressortir que d'un accord collectif né d'une négociation entre les différents acteurs, sans que les unes ne se réalisent au détriment des autres. Cependant, des chantiers d'initiatives locales peuvent être organisés sur des périodes plus courtes en discontinu et sans hébergement mais ne feront pas l'objet d'un traitement prioritaire.

***L'encadrement des jeunes ne peut être assuré que par des animateurs rigoureusement formés par l'association et expérimentés.*** Il est préférable que l'équipe d'encadrement dispose d'un animateur titulaire d'un diplôme d'animation.

***« L'association organisatrice de chantiers de bénévoles prend soin de se doter d'une équipe d'encadrement dont l'expérience et les compétences techniques et pédagogiques répondent à l'objet particulier du chantier ou qui ont suivi des formations reconnues dans le secteur considéré (...). Elle met en œuvre des actions de formation pour permettre à ses membres l'acquisition des compétences nécessaires pour devenir animateur et/ou directeur de chantier. »*** (Extrait de la Charte nationale des chantiers du 8 décembre 2008)

## Les conditions d'accès

Il peut être demandé aux bénévoles une participation aux frais d'adhésion, d'hébergement et de nourriture.

***Cependant, les difficultés pécuniaires ne doivent en aucun cas être un obstacle à l'accueil pour permettre l'accès de tous les publics compte tenu de la vocation historique des chantiers à promouvoir la mixité sociale.***

***La DRDJSCS sera particulièrement attentive à ce que la participation financière demandée par les opérateurs aux familles soit la plus modique possible.***

Par ailleurs, les structures organisant les Chantiers de Jeunes Bénévoles devront réfléchir sur leurs propositions en termes d'accès aux pratiques sportives et culturelles qu'ils formulent auprès des jeunes afin que ces propositions soient en adéquation avec leurs préoccupations. Par conséquent, nous invitons les structures organisatrices de Chantiers de Jeunes Bénévoles à insuffler **une dynamique innovante** quant aux pratiques culturelles et sportives auxquelles les jeunes auront accès pendant leurs temps libres. A titre d'exemple, vous pourrez envisager un rapprochement auprès du

tissu associatif régional et valoriser les partenariats avec ces associations sous forme de mutualisation de services.

Les volontaires financent une partie de leur séjour et prennent en charge leur voyage et les frais d'inscription. Les tarifs pratiqués sont variables selon l'association, la nature du chantier... l'âge des participants. Une inscription est demandée comprenant l'adhésion à l'association et une assurance.

### **L'accueil de mineurs**

L'organisateur d'un chantier de jeunes bénévoles (si le chantier comprend au moins 7 mineurs) se doit de le déclarer en accueil collectif de mineurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale **deux mois au moins avant la date prévue du début du chantier.**

**Un chantier de jeunes bénévoles rentre dans le cadre d'un séjour spécifique, si celui-ci regroupe :**

- × **au moins 7 mineurs de 14 ans et plus,**
- × **pour une durée d'hébergement d'au moins 1 nuit**

Dès lors, les conditions de qualifications et taux d'encadrement sont conformes à celles prévues par la charte (arrêté du 23/12/2008) et non plus à celles d'un séjour de vacances, à savoir : Une personne majeure est désignée par l'organisateur comme directeur du séjour :

- × Les directeurs et animateurs doivent avoir une qualification conforme aux articles R227-12 et 14 du Code de l'action sociale et des familles,
- × Deux encadrants au moins doivent être présents sur le séjour

La réglementation spécifique des accueils de mineurs (ACM) est regroupée dans le code de l'action sociale et des familles dans la partie législative (articles L. 227 – 1 à L. 227 – 12 ; L. 133 – 6) et dans la partie réglementaire (articles R. 227 – 1 à R. 227 – 30). Par ailleurs, pour plus d'informations, veuillez vous reporter à l'arrêté du 23 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 1er août 2006 relatif aux séjours spécifiques mentionnés à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les chantiers accueillant des mineurs feront l'objet d'un contrôle prioritaire par les services de la DRDJSCS de Normandie et les Directions départementales de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

### **L'impact sur le développement local**

Le Chantier de Jeunes Bénévoles contribue largement au développement des politiques d'aménagement du territoire, et permet aux populations d'en être partie prenante. L'implication de la population locale, particulièrement des jeunes, est un des objectifs recherchés dans la mise en œuvre du chantier. Un travail d'information est donc nécessaire en amont de l'implantation du chantier. C'est pourquoi vous veillerez à ce que le chantier s'inscrive, chaque fois que possible, dans une démarche de développement local, par exemple à travers les programmes d'animation et de développement mis en œuvre par les différents départements ministériels ou par les collectivités territoriales et d'autres partenaires dans le cadre de programmes départementaux, régionaux, territoriaux ou européens pour la revitalisation de zones urbaines ou rurales.

L'ensemble de cette démarche doit être respecté et les différentes caractéristiques réunies afin que l'action menée s'apparente bien à un Chantier de Jeunes Bénévoles. Dans le cas contraire, cette action, pour intéressante qu'elle soit, devra alors s'inscrire dans un autre dispositif.

### **Le principe d'une concertation régionale**

C'est au niveau régional que sont déterminés les choix et les décisions de financement. Sous l'autorité de la Préfète de Région, une procédure de concertation régionale est organisée avec les services déconcentrés des ministères partenaires de ce programme (DRDJSCS, DDCS, DREAL, DRAC), la Fondation du Patrimoine de Normandie ainsi que les CAF de Seine-Maritime et de l'Eure. La réunion annuelle de concertation et la réunion bilan seront organisées à l'échelon régional, ceci afin de mieux entendre les associations et d'assurer une meilleure coordination.

La réunion de concertation régionale entre services financeurs a pour objet de statuer sur les financements attribués dans le cadre du dispositif.

La gestion administrative de ce dispositif est confiée à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie.

## **Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie (DRDJSCS)**

Outre la réglementation concernant l'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs (ACM), la DRDJSCS de Normandie encourage vivement les porteurs de projets à suivre les recommandations suivantes :

### **Objectifs 2018**

L'action de la DRDJSCS et des Directions Départementales Cohésion Sociale - et de la Protection des Populations- (DDCS-PP) se situe dans une perspective de lutte contre l'exclusion. Elle doit favoriser l'insertion sociale et l'accès à la citoyenneté des jeunes les plus en difficulté, notamment ceux qui cumulent plusieurs handicaps (échec scolaire, rupture familiale, faible niveau de qualification, chômage, toxicomanie...). La dimension éducative du projet de chantier est un élément fondamental d'appréciation. Il s'agit à travers une activité d'intérêt général et un programme d'animation :

- \* De développer la citoyenneté,
- \* De redonner confiance aux jeunes et de développer leur capacité à établir des liens sociaux,
- \* De les amener à accepter les règles de la vie collective,
- \* De leur permettre d'être reconnus et valorisés en leur donnant l'occasion de prouver leur « utilité sociale »,
- \* De favoriser leur formation et leur insertion professionnelle à travers l'apprentissage de techniques spécifiques.

Il est donc particulièrement souhaitable que les jeunes soient associés à l'élaboration et au montage des projets et qu'il y ait suffisamment d'échanges, d'informations et de rencontres préalables au démarrage du chantier, entre les travailleurs sociaux qui connaissent ces jeunes et les associations porteuses des chantiers.

Par ailleurs, en référence à la Charte nationale de décembre 2008, et à la note « rappel sur le dispositif » annexée aux documents 2018, l'objectif d'optimisation de la qualité des conditions de séjour, des activités d'animation, de l'encadrement pédagogique constituera un axe constant pour 2018.

Ainsi, pour répondre aux critères de qualité et à l'esprit d'un Chantier de Jeunes Bénévoles, l'association devra présenter un projet technique et pédagogique cohérent, accueillant bénévolement des jeunes d'horizons divers sur un séjour collectif<sup>1</sup>.

La DRDJSCS de Normandie souhaite poursuivre les objectifs de promotion du dispositif auprès d'opérateurs divers (associations, centres sociaux, MJC, communes), sur l'ensemble du territoire normand. **A ce titre, une attention particulière sera portée aux demandes émanant des territoires de l'Orne, de la Manche et du Calvados.**

**Lors de l'étude des dossiers, la DRDJSCS de Normandie donnera la priorité aux projets:**

- \* S'adressant aux jeunes les plus éloignés des dispositifs d'engagements tels que les jeunes issus de zones rurales ou quartiers « politique de la ville » ;
- \* **De chantiers avec hébergement** pour lesquels l'application du respect de la réglementation concernant les accueils collectifs de mineurs (ACM) est vivement recommandée.

**De plus, la DRDJSCS de Normandie sera particulièrement attentive à ce que la participation financière demandée par les opérateurs aux familles soit la plus modique possible.**

**En cas de modifications de dates, du nombre de participants ou d'annulation il est indispensable de prévenir rapidement la DRDJSCS et les DD(D)CS(PP), et de faire état, par écrit, des modifications apportées au chantier, sous peine de devoir restituer intégralement les subventions accordées.**

---

<sup>1</sup> Un chantier ne doit, en aucun cas, être en concurrence avec une entreprise et n'apporte pas les garanties, de type garantie décennale, qu'une entreprise peut apporter.

## ***Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie***

Les chantiers de jeunes bénévoles peuvent intervenir sur le patrimoine immobilier défini ci-dessous :

- \* Les édifices classés monuments historiques. Les chantiers ne peuvent se dérouler sans l'autorisation de travaux délivrée par la Conservation Régionale des Monuments Historiques.
- \* Les édifices inscrits au titre des monuments historiques, et qui nécessitent un permis de construire délivré par la Conservation Régionale des Monuments Historiques.

Afin de faciliter ces démarches, la Conservation Régionale des Monuments Historiques doit impérativement être saisie le plus en amont possible de tout projet de travaux à intervenir sur les édifices protégés (inscrits ou classés) au titre des monuments historiques.

Contact : Cellule scientifique et technique :

- \* Pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure
  - o Martine Cote :martine.cote@culture.gouv.fr
- \* pour les départements du calvados, Manche, Orne
  - o Véronique Tréche : veronique.treche@culture.gouv.fr

Les objectifs de la DRAC sont de favoriser la découverte du patrimoine et sa conservation. Les chantiers peuvent être l'occasion de favoriser les partenariats entre experts du patrimoine (par ex : association de défense du patrimoine, professionnels du bâtiment, archéologues...) et associations de jeunes ou centres sociaux.

Les buts recherchés sont de faire découvrir les monuments de la région et de favoriser l'appropriation par les jeunes de ce patrimoine national par sa connaissance et la participation active à sa conservation.

## ***Fondation du Patrimoine - Délégation Régionale Normandie***

Tout chantier de restauration du patrimoine faisant l'objet d'un dossier déposé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et validé, pourra être transmis à la Fondation du patrimoine pour une éventuelle aide complémentaire. Les dépenses éligibles à l'aide de la Fondation du Patrimoine sont celles correspondant aux dépenses de matériaux et frais d'encadrement technique.

- \* La Fondation du Patrimoine accompagne tous les projets de restauration du patrimoine par l'organisation d'opérations de souscription (appel aux dons).
- \* Elle peut également soutenir les projets par des aides financières complémentaires spécifiques selon la nature des projets (insertion, valorisation de savoir-faire ; etc.).
- \* La Fondation du Patrimoine est également attentive aux projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine naturel.

Toutes les aides, tous les projets sur : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ***Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie***

### ***Contexte***

**Les Chantiers de Jeunes Bénévoles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques portées par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.** Ils permettent en effet à de jeunes publics de s'engager et d'agir positivement et de façon concrète en faveur de l'environnement et du développement durable au travers de séjours nature et de participer ainsi à la préservation et à la restauration des écosystèmes.

Ils s'inscrivent également **dans le contexte de l'adoption de la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (8 août 2016).**

Ils **participent par ailleurs à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2011-2020** dont le 1er objectif est de « faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature » et le 6<sup>ème</sup> objectif est de « préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement ».

### ***Bénéficiaires de l'appui financier de la DREAL :***

Pour l'année 2018, la DREAL veillera à financer des **Chantiers de Jeunes Bénévoles conduits par des associations** dont l'**activité principale** est la **protection de l'environnement** ou l'**éducation à**

**l'environnement et au développement durable, ou faisant appel à des encadrants spécialistes de ces domaines.**

**Type de chantiers concernés :**

- \* Les chantiers concernés par l'appui de la DREAL concernent la **reconquête et la restauration et sauvegarde du patrimoine naturel, de la biodiversité et de la trame verte et bleue.**
- \* Les chantiers du type « ramassage de déchets » ne sont pas éligibles au financement de la DREAL.

Le **programme pédagogique** accompagnant le projet est un **critère essentiel** et devra **permettre aux jeunes de comprendre comment** chacun, dans sa vie quotidienne peut **être acteur de la protection de l'environnement et participer**, par ces opérations, **à la préservation de la biodiversité et à l'aménagement du territoire et de développement durable au travers d'actions locales.**

**Les notions d'érosion de la biodiversité, de sa reconquête nécessaire et de trame verte et bleue devront nécessairement être abordées lors de cet accompagnement pédagogique.**

Des informations concernant la trame verte et bleue, la loi sur la reconquête de la biodiversité et la stratégie nationale pour la biodiversité sont disponibles sur le site internet de la DREAL ou du Ministère :

- <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/strategies-regionales-en-faveur-de-la-biodiversite-r381.html>
- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages>
- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>

**NB :** Avant toute intervention sur des sites protégés, NATURA 2000 notamment, les organisateurs des chantiers devront se rapprocher du gestionnaire du site pour l'informer de leur intervention et connaître les conditions de déroulement du chantier. En cas de besoin, les coordonnées des gestionnaires de site pourront être communiquées par la DREAL.

Pour les chantiers en milieu aquatique, les organisateurs devront se rapprocher du syndicat de rivière local.

## ***Les Caisses d'allocations familiales de l'Eure et de Seine-Maritime***

Les Caisses d'Allocations Familiales de l'Eure et de Seine-Maritime pourront apporter une aide financière aux projets de chantiers impliquant prioritairement des jeunes (11 à 18 ans) .Les projets proposés devront émaner du territoire de l'Eure ou de la Seine Maritime et devront promouvoir le développement de l'autonomie, la prise de responsabilités, l'apprentissage de la vie sociale. Seront donc soutenus principalement les projets à l'initiative des jeunes eux-mêmes et accompagnés par une structure associative ou une collectivité locale. Une attention particulière sera portée aux projets portés par des Centres Sociaux et/ou Espace de vie sociale.

Les projets retenus devront répondre aux cinq conditions cumulatives suivantes :

- \* s'adresser aux jeunes de tous milieux sociaux, âgés de 11 à 17 ans révolus avec une attention particulière pour les jeunes issus des zones urbaines sensibles et des territoires ruraux.
- \* s'appuyer sur un ou plusieurs professionnels chargés d'encadrer les jeunes dans la mise en œuvre de leur projet.
- \* impliquer les jeunes dès la phase d'élaboration des projets.
- \* s'inscrire dans une dynamique partenariale et être cofinancé.
- \* informer les parents des jeunes mineurs.

Les trois temps de chantier (un travail d'utilité sociale et publique, un temps de vie collective et un temps d'activités et de découverte) seront obligatoirement présents dans les projets proposés.

Les projets touchant les champs d'actions ou thématiques suivants pourront être financés :

- \* la citoyenneté et l'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel, lutte contre l'exclusion, égalité des chances).
- \* solidarité internationale
- \* élaboration de projets culturels et sportifs (restauration d'édifice ; création de spectacles).

## **Demande de subvention, fiche bilan et évaluation**

Pour les demandes de subvention à la CAF, Le dossier est également téléchargeable sur le site [caf.fr](http://caf.fr) (27 ou 76), onglet « partenaires ». Il est à retourner, complété, à l'adresse mail indiquée selon le département.

Les modalités de suivi et de financement des Caf relèvent de leur règlement intérieur d'action sociale respectif. Les financements attribués dépendront des disponibilités budgétaires de l'Action sociale en 2018. En cas d'attribution de subvention, nous attirons votre attention sur le fait que le versement de celle-ci risque de n'être effective que **second semestre 2018**.

**La date limite de dépôt des dossiers de demande de subventions est fixée au 2 mars 2018.**

**Tout dossier reçu après cette date sera non recevable.**

Chaque association organisatrice de chantier devra renvoyer **pour le 30 septembre 2018 dernier délai** à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et aux autres financeurs concernés, les **imprimés bilans dûment complétés**.

**Seuls les Chantiers de Jeunes Bénévoles se déroulant en région Normandie peuvent prétendre aux subventions des services.**

**Joindre impérativement la liste des participants à chaque chantier en indiquant leur âge, leur origine géographique (code postal) et leur ancienneté par rapport à l'action (participant pour la première fois,...)**

### **Calendrier prévisionnel 2018**

<b>20 décembre 2017</b>	Publication de l'appel à projets « chantiers de jeunes bénévoles »
<b>2 mars 2018</b>	Clôture de l'appel à projet. Date limite de réception des demandes de subventions-projets
<b>Semaine du 9 avril 2018</b>	Décision et notification des aides par les financeurs pour les projets retenus
<b>30 septembre 2018</b>	Fiche bilan à retourner à la DRDJSCS de Normandie et aux financeurs

Vous trouverez en pièce-jointe ou sur le site Internet de la DRDJSCS de Normandie **la charte nationale des chantiers de jeunes bénévoles du 8 décembre 2008**.